

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE PETOSSE

L'an deux mil vingt-deux, le 03 mars, le Conseil Municipal de PETOSSE a été convoqué par M. Yves-Marie BOUCHER, Maire, pour le 09 mars 2022.

ORDRE DU JOUR :

- Subvention aux associations
- Travaux Ecole – Validation devis
- Travaux de voirie – Validation devis
- Questions diverses

SÉANCE DU 09 MARS 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 11

Le 03 mars 2022 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents :

BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, FONSECA Jorge, GAUTIER-PINEAU Laurence, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, TOUCHARD Anne-Laure

Absents excusés :

BOBINEAU Stéphanie, POTHIER Marie-Corinne,

Absents excusés avec pouvoir :

BARBIER Florian à PELLETIER Louissette,
RENAUDIN Magalie à GAUTIER-PINEAU Laurence,

Secrétaire de séance : BELKADI Florian

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

N° 2022MARS-18 – SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2022 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

✓ Protection Civil :	30 €
✓ Croix Rouge :	30 €
✓ CAUE :	40 €
✓ Coopérative scolaire RPI Petosse :	1 000 €
✓ ADILE de Vendée :	50 €
✓ ADMR :	306 €
✓ Secours Catholique :	40 €
✓ Association du patrimoine religieux :	80 €
✓ Fondation du Patrimoine :	75 €

✓ Association RPI « Les Petits Loups » :	856 €
✓ SSIAD ADMR :	241 €
✓ Accueil Jeunes de Petosse :	300 €
✓ Resto du Cœur :	40 €
✓ Coopérative scolaire RPI LE LANGON :	1140 €
✓ Banque Alimentaire :	80 €
✓ L'Outil en Main :	30 €
✓ Secours Populaire Français :	40 €

Soit un montant total de **4 378 €** versé au titre de subvention aux associations et autres organismes.

VALIDATION DE DEVIS : TRAVAUX ECOLE ET VOIRIE

Par manque d'éléments, le Conseil souhaite reportés ultérieurement ces 2 sujets.

DIVERS

Travaux École : Le réajustement des montants des travaux par des plus-values et des moins-values permettent d'effectuer une partie des travaux supplémentaires à venir.

Travaux de Voirie : Le montant de la convention signée avec le SyDEV est inférieur de 12 000 € au prévisionnel des travaux d'aménagement du Lotissement et le marché signé avec EIFFAGE est inférieur de 14 000 € avec l'estimatif mis au budget 2021 : cela permettra de réaliser des travaux non prévus initialement.

Le prochain Conseil aura lieu le 23 Mars 2022 à 20h00